YERRES

Relations Publiques
N°Tél : 01 69 49 76 15
N/Réf : NDA/DM/CL

DECISION N° 2000/171

OBJET : Convention de prestations de service relative à l'animation musicale de la journée du Patrimoine le samedi 16 septembre 2000 conclue avec la société AFREUBO

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT que la commune a besoin dans le cadre de la journée du Patrimoine d'une animation musicale le samedi 16 septembre 2000 de 19h00 à 21h30 sur la place piétonne

CONSIDERANT qu'à cet effet, elle sollicite le concours artistique de l'association dénommée « AFREUBO » sise 23 rue Emile Zola - 91420 MORANGIS

DECIDE

DE signer avec ladite Association une convention précisant les obligations des parties et les modalités de cette prestation relative à l'animation musicale pour un montant de 5000 Frs TTC

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, exercice 2000, fonction 0, sous-fonction 024, nature 6188.

Fait à Yerres, le 6 juillet 2000

REÇU LE
10 JUIL. 2000
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

106

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE